



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

25 février 2022

# INVESTIR DANS LA FRANCE DE 2030 : OUVERTURE DE L'APPEL À PROJETS « TIERS LIEUX D'EXPERIMENTATION »

**METTRE EN PLACE 30 TIERS LIEUX D'EXPERIMENTATION DANS LES ORGANISATIONS DE SOINS ET Y FINANCER 100 EXPERIMENTATIONS D'ICI 2025.**

Doté d'un budget de 63 millions d'euros sur 4 ans, cet appel à projets (AAP) est destiné à financer des tiers lieux pour répondre au manque de terrains d'expérimentation pour la filière numérique en santé. Cette action s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'accélération « Santé numérique » qui vise à préparer l'avenir et faire de la France un leader en santé numérique. Annoncée par le Président de la République dans le cadre de France 2030 et du Plan Innovation santé 2030, elle est dotée de 650 M€ et s'inscrit en synergie avec l'ensemble des programmes gouvernementaux en santé numérique dont la feuille de route ministérielle du numérique en santé.

L'évaluation et l'expérimentation constituent un axe majeur de cette stratégie afin de **favoriser l'émergence de solutions innovantes, appuyées sur des approches scientifiques pluridisciplinaires et des modèles médico-économiques ambitieux, pour conquérir le marché de la santé numérique en pleine croissance au niveau mondial.** Les tiers lieux d'expérimentation réunissent une diversité d'acteurs (professionnels du monde de la santé, usagers, patients et/ou volontaires sains, aidants, collectivités, entreprises, fournisseurs de solutions numériques, chercheurs, méthodologistes, économistes, chargés de valorisation, etc.) pour mettre en œuvre les expérimentations, les évaluer et contribuer à leur accès au marché.

## UN APPEL A PROJETS DOTE DE 63 MILLIONS D'EUROS EN 3 VAGUES ANNUELLES ENTRE 2022 ET 2024

Dans la cadre de France 2030, **cet AAP ambitieux, doté d'un budget de 63 millions d'euros, a pour objectif de financer des tiers lieux pour répondre au manque de terrains d'expérimentation**, l'une des principales limites identifiées au développement de la filière numérique en santé lors de la consultation publique de préfiguration de la stratégie d'accélération réalisée au premier trimestre 2021.

Toutes les structures de santé (sanitaire ou médico-sociale, publique ou privée, en ville ou en établissement) ainsi que les acteurs de l'innovation (intégrant une structure de santé sanitaire ou médico-sociale) peuvent candidater pour devenir « Tiers-Lieux d'expérimentation ». **30 tiers lieux seront ainsi sélectionnés entre 2022 et 2024, selon 3 vagues successives d'appels à projets qui seront opérées par la Banque des Territoires pour le compte de l'Etat.**

Ces Tiers lieux seront financés pour :

- Tester l'usage de nouveaux services numériques en santé en vie réelle et bénéficier du retour d'expérience des utilisateurs (impact, acceptabilité, ergonomie, etc.) ;
- Mener des études de besoins des usagers ;
- Mesurer les bénéfices médico-économiques des solutions testées ;
- Accompagner le déploiement et l'accès au marché des solutions ayant fait la preuve de leur impact ;
- Associer les professionnels et personnes concernées dans la co-conception des solutions.

Les Tiers Lieux d'expérimentation sélectionnés par cet AAP auront accès à deux enveloppes financières :

- Une enveloppe dédiée à l'animation du tiers lieu d'expérimentation ;
- Une enveloppe spécifique leur permettant de co-financer l'expérimentation de solutions numériques.

**100 expérimentations sont visées d'ici 2025.**

### CALENDRIER

- 23/02/2022 – Publication de l'appel à projets (vague 1)
- 25/05/2022 – Clôture des candidatures de la vague 1
- T4 2022 – Annonce des lauréats
- T1 2023 et T1 2024 – Publication de l'appel à projets (respectivement vague 2 et 3).

**Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé déclare** « *Les professionnels de santé et les citoyens doivent être acteurs de l'innovation numérique en santé. C'est tout l'objectif de cet appel à projets. Faire émerger un maillage pérenne de tiers lieux d'expérimentations pour concevoir et évaluer des solutions numériques qui répondent aux besoins des patients et s'inscrivent dans les pratiques professionnelles. Toutes les structures de santé peuvent concourir, du sanitaire à la médecine de ville en passant par le médico-social. C'est en impliquant dès la conception l'ensemble des acteurs sur des modèles médico-économiques ambitieux que nous réussirons la transformation numérique de la santé.* »

**Consulter le cahier des charges sur le site de la Caisse des dépôts et des consignations :**

[https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2022\\_tKxStaF7Ah&v=1&selected=0](https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2022_tKxStaF7Ah&v=1&selected=0)

## Contacts presse

---

Ministère des Solidarités et de la Santé  
06 08 77 61 02  
[marion.fevrier@sante.gouv.fr](mailto:marion.fevrier@sante.gouv.fr)

Coordinateur interministériel de la stratégie  
d'accélération santé numérique  
[France-relance@sante.gouv.fr](mailto:France-relance@sante.gouv.fr)

---

Secrétariat général pour l'investissement  
01 42 75 64 58  
[presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

Banque des Territoires – Groupe Caisse des  
Dépôts  
06 38 53 97 67  
[marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr](mailto:marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr)

---

## A propos de France 2030

### Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre.

Plus d'informations sur : [www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi](http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi)

## À propos de la Délégation Ministérielle au Numérique en Santé

Le numérique est un moyen indispensable pour améliorer le système de santé. Il permet de rendre le citoyen acteur, de fluidifier la coordination entre les professionnels de santé et de développer des innovations thérapeutiques et organisationnelles. Son développement doit se faire dans un cadre de valeurs éthiques et

humanistes, propre à la France et à l'Europe. C'est essentiel pour garantir le secret médical, pour ne laisser personne de côté et pour développer un numérique soutenable.

La Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS) définit la stratégie qui permet d'accélérer le développement du numérique dans ce cadre de valeurs. Elle pilote la mise en œuvre opérationnelle. Elle est garante de la co-construction permanente avec les acteurs de terrain et de la bonne coordination entre les acteurs publics régionaux, nationaux et internationaux. La Délégation ministérielle au Numérique en Santé (DNS) assure ainsi le pilotage de l'ensemble des chantiers de transformation du numérique en santé. Dirigée par Dominique Pon et Laura Létourneau, La DNS est rattachée directement au ministre des Solidarités et de la santé. Elle assure un pilotage resserré de l'Agence du Numérique en Santé ("ANS").

### **A propos de l'Agence du Numérique en Santé**

À propos de l'Agence du Numérique en Santé (ANS) : l'Agence du Numérique en Santé (ANS) accompagne la transformation numérique de notre système de santé, devenue aujourd'hui incontournable. L'Agence assure trois grandes missions. La première vise à réguler la e-santé en posant les cadres et les bonnes pratiques, notamment en terme de sécurité et d'interopérabilité pour faciliter le partage et les échanges de données de santé en toute confiance. La deuxième mission consiste à conduire les projets d'intérêt national sous l'égide des pouvoirs publics. Enfin, l'Agence du Numérique en Santé accompagne le déploiement national et territorial des outils et projets numériques en santé afin de développer les usages et de favoriser l'innovation.

<https://esante.gouv.fr/>

### **À propos de la Banque des Territoires**

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

***Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.***

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) / @BanqueDesTerr